



**Proposition de vœu du Conseil de quartier Belleville présentée le 12 septembre 2023
relatif au processus du budget participatif.**

**Vœu du Conseil de quartier Belleville votée le 12 septembre 2023
relatif à la déconvenue du budget participatif parisien**

Considérant la volonté de la Ville de Paris de réserver un quart du budget d'investissement à construire et à décider avec les habitant.e.s ;

Considérant la déclaration de la Maire de Paris au journal Le Monde en octobre 2021 à propos du budget participatif : « Nous voulons donner du pouvoir aux Parisiens » ;

Considérant la charte du budget participatif parisien votée par le conseil de Paris en février 2021 ;

Considérant les Rencontres nationales du Budget Participatif 2019 au cours desquelles les collectivités se sont engagées à respecter le résultat du vote et à réaliser les propositions citoyennes ;

Considérant la contribution du collectif « interquartiers » transmise à la Mairie du 20^e en septembre 2020 qui demandait, entre autres, que « la belle idée du budget participatif doit évoluer. Le processus de dépôt de projet doit être plus collaboratif et celui de mise en œuvre plus participatif » ;

Considérant que dans la Charte de la démocratie locale votée le 17 mars 2022 au conseil d'arrondissement du 20^e est exprimée la volonté offerte aux habitant-e-s de prendre pleinement part aux débats stratégiques relatifs à l'avenir de leur ville ;

Considérant que la Charte des Conseils de Quartier du 20^e, dans son article 6, précise que les vœux votés en conseil de quartier sont transmis en séance du conseil d'arrondissement pour information et débat et qu'un groupe politique s'en saisit pour le porter au vote ;

Considérant la volonté des habitant-e-s du 20^{ème} arrondissement d'être associé-e-s à la décision sur le devenir de leur quartier ;

Considérant l'absence de bilan présenté aux habitant.e.s sur les projets votés dans l'arrondissement ;

Considérant les études sur la participation citoyenne et notamment celles publiées dans la Collection « Villes et Territoires » intitulées « La déconvenue de la participation citoyenne » ;

Considérant l'implication du conseil de quartier de Belleville dans les processus de concertation dans le quartier ;

Le Conseil de quartier de Belleville soumet au conseil du 20^e arrondissement de Paris un vœu reposant sur les points suivants :

- ▶ **Que le processus du budget participatif soit transparent dans toutes ses phases du dépôt des projets à leur réalisation en associant les habitant.e.s tout au long de l'élaboration à la réalisation ;**
- ▶ **Que le dispositif du budget participatif soit modifié pour être basé sur des propositions de projets, correspondant à des objectifs clairement définis, portées par des assemblées de quartier après un travail collectif auxquels tous les habitant.e.s pourraient être représenté.e.s ;**
- ▶ **Que les propositions soient discutées par des représentant.e.s des assemblées avec les services de la Ville dans une véritable construction commune ;**
- ▶ **Que les projets soumis aux votes soient présentés largement aux votant.e.s, en décrivant les objectifs du projet et ses principaux attendus ;**
- ▶ **Que un état de l'avancement des projets soit régulièrement transmis aux habitant.e.s pour faire l'objet d'une discussion et d'un échange avec les services de la ville et les élu.e.s.**